

## LE BAFA, C'EST QUOI ?

**BAFA** : Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur

Le Bafa est le diplôme qui permet d'encadrer, à titre non professionnel et de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs, notamment en séjours de vacances et accueils de loisirs. Il est attribué par un jury départemental (DRDJS).

### **Être animateur, c'est quoi ?**

- C'est aider des jeunes à s'épanouir et à gagner en autonomie, en encadrant des activités de loisirs, culturelles et sportives ;
- C'est participer, au sein d'une équipe dynamique, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique ;
- C'est organiser et animer la vie quotidienne des enfants et des adolescents (repas, hygiène, repos, etc.).

Pour devenir animateur de centres de vacances ou de loisirs, il faut être âgé d'au moins 16 ans et être titulaire du Brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA). Il n'y a aucune condition d'âge limite.

### **Comment obtenir le BAFA ?**

Il faut suivre une formation qui se déroule en 3 étapes et qui doit être effectuée dans un délai de 30 mois maximum :

1. Stage de formation générale d'une durée de 8 jours.
2. Stage pratique d'animateur stagiaire dans un accueil de mineurs déclaré, soit d'une durée de 14 jours minimum.
3. Stage d'approfondissement d'une durée de 6 jours (ou stage de qualification d'une durée de 8 jours).

Le coût de la formation pour un BAFA complet se situe entre 900€ et 1 200 €, en fonction du choix du centre de formation, et du choix de la demi-pension ou de l'internat.

**Les organismes formateurs du territoire de Pré-Bocage Intercom pour le BAFA :**

<p><b>Fédération régionale des Familles Rurales de Basse-Normandie</b></p>	<p>2, rue du Canada 14310 Villers-Bocage 02.31.77.16.10 fd.calvados@famillesrurales.org</p>
<p><b>Union régionale des Francas de Basse-Normandie</b></p>	<p>Maisons des associations 1018, Grand parc 142000 Hérouville St Clair 02.31.47.61.61 www.francasnormandie.fr</p>

La Communauté de Commune souhaite privilégier le partenariat avec ses deux organismes de formation présent sur territoire.

**Comment demander l'aide à Pré-Bocage Intercom ?**

La Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom a la volonté d'aider financièrement les jeunes habitants du territoire, âgés de 16 à 25 ans, qui souhaitent se former au BAFA.

Cette aide financière concerne la session de formation générale et la session de perfectionnement.

La collectivité sera particulièrement attentive au co-financement avec d'autres institutions publiques et privées (CAF, Département, CSE, Comité d'entreprise, etc.).

Le financement (PBI, institutions diverses) ne devra pas excéder 90% du montant total de la formation pour les bénéficiaires ayant un quotient familial inférieur à 1 000€ et ne devra pas excéder 80% pour les bénéficiaires ayant un quotient familial supérieur à 1 000€.

En contrepartie, la Communautés de communes demandera :

- L'engagement moral du bénéficiaire à ce que le stage pratique soit effectué sur une des structures du territoire de Pré-Bocage Intercom
- L'engagement moral du bénéficiaire à animer à minima un an au sein de la structure de formation

Liste des centres de loisirs de Pré-Bocage Intercom :

COMMUNES	COORDONNÉES GESTIONNAIRES
<b>CAHAGNES</b>	<p>ALSH – Pré-Bocage Intercom            Directeur : <b>M. Joachim HAY</b>            Gestionnaire : Pré-Bocage Intercom            Lieu : Locaux de l'école élémentaire            Contact : joachim-hay@orange.fr</p>
<b>CAUMONT-SUR-AURE</b>	<p>ALSH – Les Francas            Directrices : Mme Emilie ECUSSON et Mme Nathalie GARCIA            Gestionnaire : Association Les Francas du Calvados            Lieu : Locaux de l'ancien groupement scolaire de LIVRY            Contact : direction.caumont@francasnormandie.fr</p> <p>ACCUEIL JEUNE – Anacrouses            Directrice : <b>Mme Caroline TORTORICCI</b>            Lieu : Maison Citoyenne de Caumont-sur-Aure            Contact : contact@anacrouses.fr</p>
<b>LES MONTS D'AUNAY</b>	<p>ALSH – UNCMT            Directrice : <b>Mme Meghann VALY</b>            Lieu : Locaux de l'école élémentaire            Contact : aunay.alsh@uncmt.fr</p> <p>ACCUEIL JEUNE – Familles Rurales            Directeur : <b>M. Gwendal DERMIGNY</b>            Lieu : 38 rue d'Harcourt            Contact : gwendal.dermigny@famillesrurales.org</p>
<b>VILLERS-BOCAGE</b>	<p>ALSH – Familles Rurales            Directrice : <b>Mme Adeline BARBIER</b>            Lieu : Locaux de l'école élémentaire et maternelle            Contact : adeline.barbier@famillesrurales.org</p> <p>ACCUEIL JEUNE – Familles Rurales            Directeur : <b>Mme Charlotte MARTEL</b>            Lieu : Maison des associations            Contact : charlotte.martel@famillesrurales.org</p>
<b>VAL D'ARRY</b>	<p>ALSH – Familles Rurales            Directrice : <b>Mme Malika LEPAS</b>            Lieu : locaux du pôle scolaire            Contact : malika.lepas@famillesrurales.org</p>

La demande d'aide financière doit être complétée et déposée auprès des associations du territoire.

Le dossier est composé :

- Du questionnaire « demande d'aide au BAFA »
- D'une lettre de motivation
- De l'attestation sur l'honneur
- D'un justificatif d'identité
- D'un justificatif de domicile
- De la facture acquittée de l'organisme de formation
- De la notification d'attribution de l'aide financière de la CNAF
- RIB du bénéficiaire ou de son représentant légal

Le dossier de demande et la lettre de motivation devront permettre à la commission d'attribution de statuer quant au réel intérêt du candidat à s'engager dans la formation et dans la démarche.

#### **Critères d'attribution :**

- Être résidant de Pré-Bocage Intercom (justificatif de domicile)
- Être âgés au minimum de 16 ans (copie de la pièce d'identité)
- Attestation sur l'honneur :
  - A solliciter une structure du territoire de la Communauté de communes de Pré-Bocage Intercom pour réaliser le stage pratique permettant de valider la session de formation
  - S'engager à être animateur au moins un an dans la structure de formation

#### **La réponse ?**

Si celle-ci est positive, la Communauté de communes prendra en charge une partie du coût de la formation générale et une partie du coût de la session de perfectionnement. Cet abondement financier de la collectivité sera de même ordre que les aides versées par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

La prise en charge s'élève à un maximum de 400 € pour l'ensemble de la formation.

L'aide est versée directement au bénéficiaire dans un délai d'un mois dès réception de la facture acquittée.

#### **Besoin d'aide ?**

Plus d'infos également sur : [www.jeunes.gouv.fr](http://www.jeunes.gouv.fr)

(Politiques éducatives – BAFA)

<https://www.caf.fr/allocataires/caf-du-calvados/offre-de-service/vie-professionnelle/bafa-bafd>

Contact : [alsh@pbi14.fr](mailto:alsh@pbi14.fr) ou 02.31.77.57.48 (choix 2)